



## SAINT-NICOLAS DE REDON

Une ville où il fait bien vivre

Flash Infos Municipales – avril 2022

### LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur

Le samedi 26 mars dernier, accompagné de Marion Pacaud, Bernard Debarre et Rose Martin, j'ai eu le grand plaisir d'accueillir 5 jeunes de 18 ans parmi les 24 qui voteront pour la première fois cette année aux élections présidentielles puis législatives.

Dans une stricte neutralité politique, cette cérémonie a été l'occasion de leur remettre leur carte électorale ainsi que le Livret Citoyen qui présente les droits et les devoirs définis par notre République pour chaque membre de notre communauté française.

Ce n'est pas si simple, pour un jeune de 18 ans, de comprendre et trouver sa place dans un système démocratique où le suffrage universel détermine, pour la durée d'un mandat, les grands choix de notre société ainsi que les responsables de leur mise en oeuvre.

Liberté de penser, liberté de choix, c'est ainsi que chaque personne exerce aussi sa responsabilité citoyenne. L'abstention permet à d'autres de choisir à votre place. N'abandonnez pas vos propres idéaux de justice et de solidarité. Votez!

Dans les pages suivantes, vous trouverez les modalités d'application des décisions du rapport du CEREMA, organisme de référence nationale. Seule, une limitation à 3,5t et la mise en oeuvre d'aménagements urbains semblent optimales pour limiter les risques de franchissement. Ce rapport est donc sans appel. Le Préfet de Loire-Atlantique, le Président du Conseil Départemental, et le Maire de St Nicolas de Redon doivent prendre leur responsabilité, et appliquer dans les meilleurs délais les préconisations du CEREMA.

Enfin, je tenais à adresser un grand merci à tous les habitants, et tous les bénévoles associatifs, qui se mobilisent pour venir en aide aux réfugiés d'Ukraine, fuyant une inacceptable agression de leur pays et de leur démocratie.

Espérant vous rencontrer et échanger avec vous prochainement.

*Albert Guillard*



### SOMMAIRE

Page 1:

- Mot du maire
- News du marché

Page 2:

Dossier: PN 395

Page 3:

- Santé: actualités de la commune
- Le mot du CME
- Pense bête environnement: les animaux cavernicoles

Page 4:

- Implantation pylône téléphonie
- Agenda

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1<sup>er</sup> tour Dimanche 10 avril

2<sup>nd</sup> tour Dimanche 24 avril

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 19h.

- Bureau 1 Mairie – entrée par la rue d'Ahaut
- Bureau 2 Salle du château d'eau – rue du Parc des sports

Tous les vendredis de 16h30 à 19h30  
Place de l'église

# Marché

GRATIFÉRIA, MARAÎCHER, POISSONNIER,  
FROMAGES DE CHÈVRE, MIEL, VIANDE, PAIN AU FEU DE BOIS



Des commerçants toujours à votre service !



## DOSSIER DU MOIS: PN 395, LES 4 INFOS ESSENTIELLES À RETENIR

Le passage à niveau (PN 395) a été inscrit au Programme de Sécurisation National (PSN) en 1997. L'évolution des flux et de la réglementation déterminent aujourd'hui une nouvelle analyse.

### 1 Pour traverser le PN, il faut garantir un passage en moins de 7 secondes

« Le délai de fermeture d'un passage à niveau doit permettre aux catégories de véhicules routiers lourds, déjà engagés alors qu'une annonce au passage à niveau se déclenche, d'avoir dégagé la barrière d'entrée du sens de circulation opposé avant que celle-ci ne s'abaisse. A défaut, la catégorie de véhicule routier est interdite de passage » (art 10 de l'arrêté du 19-4-2017 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau). SNCF Réseau en sa qualité d'exploitant ferroviaire, a fixé le délai entre le déclenchement des feux rouges clignotants et l'abaissement des demi-barrières à moins de 7" (pour tout le réseau national - art 24 de l'arrêté du 18-03-91).

### 2 Le résultat de l'étude – rapport complet et définitif du CEREMA du 24-02-2022.

Trois caméras ont enregistré chacune, 56h de circulation, du 12 au 15 janvier 2022. Le moyen d'observation par caméra vidéo a été choisi pour permettre de conserver les informations de contexte liées aux situations à risques. Le traitement automatique des observations a été préféré au traitement manuel pour garantir l'objectivité et la rapidité pour l'exploitation d'une grande quantité d'images.

**En seulement 4 jours, sur 38 180 véhicules ayant franchi le PN 395, 241 véhicules routiers lourds le franchissent en 7" et plus : 181 poids lourds, 55 autocars, 5 navettes urbaines.**

Ainsi, seule une limitation à 3,5t et la mise en œuvre d'aménagements urbains sont optimales pour limiter les risques au franchissement, sans toutefois les supprimer pour les autres catégories de véhicules de moins de 3,5t. Seule la suppression du PN permettrait d'obtenir une sécurité maximale.

### 3 La chronologie du suivi du dossier

Dès mars 2021, un premier contrôle du CEREMA a associé les représentants suivants : CD 44, gestionnaire de la RD 775, Redon Agglomération gestionnaire des transports scolaires et de la navette urbaine, SNCF, Ville de Saint-Nicolas de Redon, Région Pays de la Loire.

Un Comité de Pilotage relatif à la sécurisation du PN 395 a été réuni, en mairie de St Nicolas de Redon, les 19 novembre, et 16 mars 2022, sur invitation et coprésidence du Préfet de Loire Atlantique représenté par Mr Pierre Chaleur, Sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis et du Président du Conseil Départemental 44, représenté par Mr le Vice-président aux Mobilités, Mr Freddy Hervochoch.

Les acteurs économiques ont été rencontrés deux fois de façon spécifique, et associés aux COPIL dès le 26 janvier. Représentants Messieurs Galibourg et Ethuin, pour « Vitrites de St Nicolas » et « L'ADPE ».

### 4 La mise en application par le maire, des conclusions du COPIL du 16/03/22 à partir du rapport définitif du CEREMA et après avis du Président du CD 44, et du Préfet du 44.

**-Aménagements urbains** : suppression de parkings à proximité du PN pour diminuer les risques d'arrêts sur l'emprise ferroviaire, suppression d'un radar pédagogique limitant la circulation à 30 Km/h, engagement du cabinet Mobhilis pour étude et propositions de : modification de flux (notamment le tourne à gauche rue du Canal) - création de liaisons douces ( piétons, personnes à mobilité réduite, 2 roues) pour connecter le centre-ville à l'avenue Jean Burel en franchissement du PN 395 en toute sécurité (liste non exhaustive).

**-Arrêtés de circulation : Du 1er au 13 mars – puis du 14 mars au 25 avril 2022** : interdiction de franchissement du PN 395 aux PL(poids lourds) de marchandises de plus de 3,5t – **sauf desserte locale**. Interdiction simultanée de circulation aux PL de plus de 3,5t (sauf véhicules autorisés) sur les rues adjacentes de la RD 775 (Rues d'Etriel, Parc des sports, Monplaisir, Bellevue, Etang Aumée) pour anticiper sur tout report de PL. **A partir du 25 avril 2022, extension de l'interdiction à la desserte locale.**

**Début septembre, après deux reports: interdiction de franchissement aux véhicules de voyageurs de plus de 3,5t, dont les cars scolaires.**

-Ces nouvelles dispositions obligent acteurs économiques et services publics à de nouvelles adaptations dont l'utilisation du Viaduc avec 11,4 kms et 13' supplémentaires par trajet. Elles interrogent aussi fortement le contournement nord de Redon demeuré sans réponse depuis l'ouverture du Viaduc en 2004. La municipalité de St Nicolas soutient, sans hésitation, la proposition du maire de Redon pour l'organisation des « **Etats Généraux des Mobilités.** »

## SANTÉ: ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

### 1- La Maison de Santé

Le permis de construire est en instruction à Redon Agglo. Ce projet accueillera 4 cellules de médecins, un cabinet infirmier, un site de prélèvement d'un laboratoire d'analyses médicales. Son ouverture est prévue fin 2023.



### 2- Médecin généraliste

Le Docteur CIVEL nous a informé de son départ. Pour garantir une offre de soin sur le territoire, nous sommes en relation constante avec l'ARS (agence régionale de santé), Redon Agglo. Nous travaillons en concertation et avec les communes d'Avessac et Fégréac pour une annonce commune de recherche de médecins, pour l'éventualité de création d'un centre de santé inter-communal.

### 3- Habitat inclusif pour personnes âgées

La société Ages et Vie est entrée en relation avec la commune pour créer un lieu d'hébergement pour personnes seules ou en couple. De taille humaine, les bâtiments seront constitués de deux îlots offrant chacun 8 appartements de plain-pied et un espace de vie commun. La société assure -à sa charge- la construction, puis la gestion, l'animation, l'entretien des locaux, et une possibilité de restauration collective à laquelle chaque résident peut apporter son concours. L'encadrement et une surveillance permanente seront assurés par du personnel logé sur place, pouvant intervenir 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Ce programme doit être réalisé en contrebas du lotissement « Moulin à Vent 2 ».

Une information auprès du voisinage puis à destination des personnes intéressées par le projet sera réalisée prochainement.

## LE MOT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

« Nous sommes très mécontents des déchets qui traînent dans la rue.

Il existe des poubelles pour mettre les déchets.

En ce moment nous trouvons énormément de masques dans la rue et c'est un scandale, des poubelles entières dans les fossés !

La majorité des déchets finissent dans la mer et les masques mettront 6000 ans à se dégrader. Et cela tue les animaux marins, et nous, humains, à la fin de la chaîne alimentaire, cela nous met en danger ! »



## PENSE BÊTE ENVIRONNEMENT: Les animaux cavernicoles

### LES HIRONDELLES

Depuis le milieu du XXème siècle, leur population est en régression de 30% en France en partie à cause du réchauffement climatique, mais surtout à cause de la raréfaction ou de l'empoisonnement de leur nourriture par les insecticides et de l'altération de leurs lieux de nidification.

En France, les hirondelles bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux des oiseaux protégés. Il est interdit de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'aux nids (occupés ou non) et aux couvées.

#### A retenir:

-Ne pas réaliser de travaux de rénovation pendant la période de reproduction, soit entre avril et août, mais les programmer à la fin de l'été, après l'envol de la deuxième nichée, à l'automne, ou en hiver avant le retour de migration.

-Si on ne peut pas éviter de détruire les nids en hiver (cas d'une démolition d'un bâtiment), les remplacer par des nichoirs artificiels avant le retour des hirondelles.

-Si les salissures sont mal tolérées, proposer au propriétaire de recourir à la pose de planchettes anti-salissures.

Pour aller plus loin: <https://paysdelaloire.lpo.fr>

### LES CHAUVES-SOURIS

Animaux dépourvus de tout comportement constructeur, les chauves-souris dépendent entièrement des abris naturels ou construits par l'homme. Elles sont menacées par la disparition de leurs gîtes liée à la rénovation des bâtiments anciens, le traitement chimique des charpentes, la coupe d'arbres creux...

En France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées par la loi, il est interdit de les détruire, de les transporter, mortes ou vives, ou de les commercialiser.

#### A retenir:

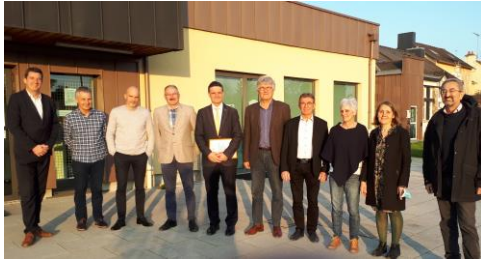
-Strictement insectivores, les chauves-souris sont de véritables alliées pour lutter contre les moustiques et autres insectes indésirables.

-Si la présence de crottes et d'urine est importante, la pose d'une bâche permettra de nettoyer facilement le sol.

Par ailleurs, le guano (crottes) est un excellent engrais naturel.



## 25 MARS: RÉUNION DE TRAVAIL SUR DOSSIER IMPLANTATION PYLONE TÉLÉPHONIE



Députés et Sénateurs d'obédience différente (LREM-PS-LR), Redon Agglomération, le conseil municipal de Saint-Nicolas de Redon et plusieurs autres communes soutiennent et appellent à soutenir les propositions raisonnables du collectif « Le mât de St Nicolas » après l'acceptation puis un troisième revêtement de la Société Orange. Des solutions techniques existent pour assurer une couverture téléphonique pour tous, dans le respect d'implantation de pylônes à environ 300m d'habitations.

### AGENDA CULTUREL ET SPORTIF

#### Avril

**Judi 21:** Concert Louise Jallu, jeune virtuose du bandonéon. Compositions autour de Delfino et Piazzolla à l'espace P. Etrillard – association A la Zim/Bordures

#### Mai

**Samedi 07:** Journée d'ateliers avec proposition musicale en soirée, organisée par un groupe de jeunes de 16/30 ans à l'espace P.Etrillard.

Coordinateur : Tommy Langlois (service civique à la mairie)

**Dimanche 15:** Vide Grenier à la salle des sports. - Amicale laïque de l'école de l'Herbinerie

**Samedi 21:** Performance scénique née d'un cliché de Guy Le Quérec. Quintet de François Corneloup accompagné de la voix d'Anne Alvaro à l'espace P-Etrillard- association A la Zim/Bordures

**Judi 26:** 1er Tournoi féminin du FCAV « Gwilen'Merch Cup »

équipes u13F et u15F en soutien à l'association « Lois l'extra dans l'ordinaire »

#### Juin

**Samedi 11:** 2ème édition du S.N. Trail organisé par l'association.

Départ et arrivée à la Provotais, suivi de la soirée « Saturday Night Taverne », concert et DJ - restauration sur place

**Mardi 21:** Fête de la musique

**Dimanche 26:** Festival « Ça en voix »; balade et spectacle autour de la voix parlée et chantée, espace P.Etrillard - Petit Opéra/Cie des voix

Vide grenier à Quinsignac - « Quinsignac Animations Loisirs »

#### Juillet

**Mardi 05:** Dans le cadre des Musicales de Redon, concert à l'espace P.Etrillard à 18h et 21h.

#### Aout

**Dimanche 07:** La mairie de Saint-Nicolas-de-Redon s'associe aux Escales fluviales de Bretagne pour organiser « A dimanche au Canal » pour la 6ème année consécutive au Coude du Canal. Apéritif offert par la municipalité, suivi d'un pique-nique.

Animation théâtrale: « La restaurhèque » de la compagnie Casus Délire

**Dimanche 14:** Retrouvons-nous à la Digue Nord pour la 7ème édition du « Plein de Super ! » avec La Boite Carrée (projection de courts-métrages en plein air)

En attendant la tombée de la nuit, retrouvons-nous dès 19h30 autour d'un pique-nique participatif et un concert.

#### Septembre

**Week-end 17 et 18:** Dans le cadre des journées européennes du Patrimoine, 2ème édition du festival « Graffo Transfo », festival de street art.



**Elections Législatives**  
**12 et 19 juin 2022**  
date limite d'inscriptions sur  
les listes électorales  
6 mai 2022

